

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL., Le Chœur-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 31088, tél adm et publ (039) 31087 CCP 23 313
Lausanne: Saint-Pierre 1 tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 17 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 50
3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr 25.—, 1 an Fr 50.— LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Transplantation cardiaque à Zurich

Un groupe de six médecins, placés sous la direction du professeur Ake Senning, directeur de la Clinique chirurgicale universitaire de Zurich, ont pratiqué la première opération cardiaque en Suisse, lundi entre 13 et 14 h., à l'Hôpital cantonal de Zurich. A 17 h. 30, on précisait lors d'une conférence de presse, que l'état du patient — un commerçant âgé de 54 ans — était excellent. Quant au donneur, il s'agit d'un jeune homme de 27 ans dont la mort cérébrale a été établie avec certitude, à la suite d'examen bien précis.

La transplantation a été pratiquée avec l'assentiment du commerçant lequel souffrait d'insuffisances cardiaques depuis six mois. En janvier dernier il devait même être victime d'un infarctus, maladie dont il ne s'est pas guéri. Les médicaments qui lui étaient prescrits n'agissaient plus avec satisfaction. Aussi, sachant qu'il n'avait plus que quelques semaines à vivre, le patient accepta de subir l'opération. Les chances de réussite sont certes minimes, puisque les médecins s'accordent à déclarer qu'elles s'élèvent à 5 ou 10 %.

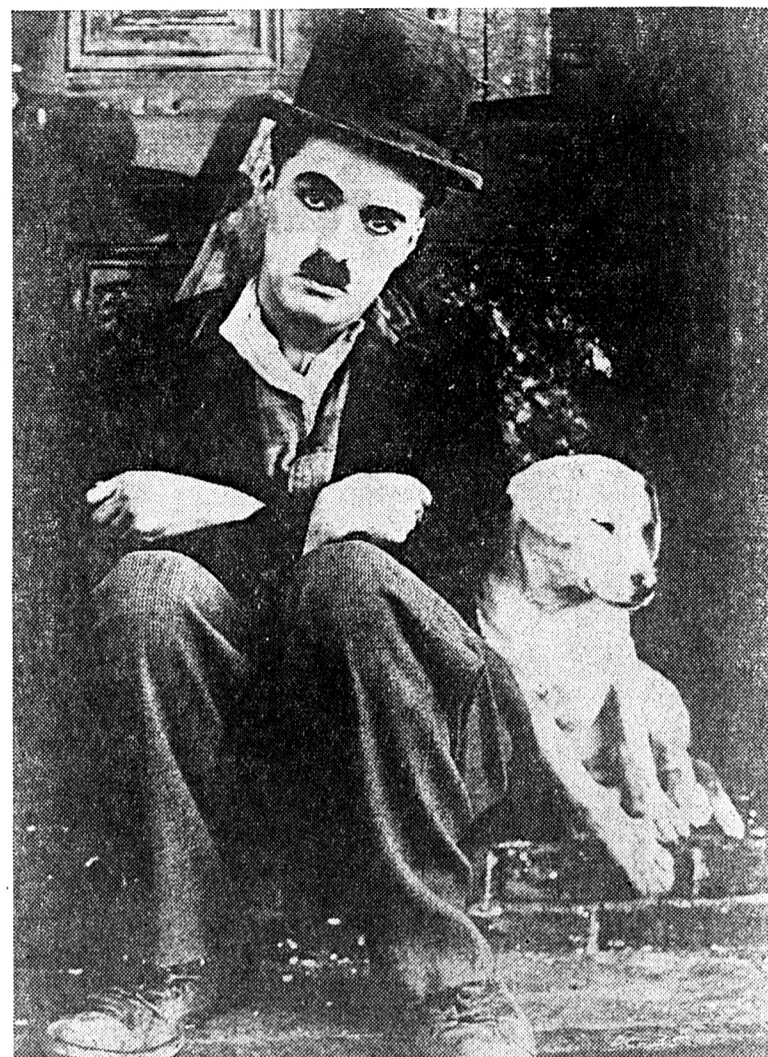
Le professeur Senning a affirmé,

lors de la conférence de presse présidée par le D^r Buergi, conseiller d'Etat et directeur de la Santé publique, que la technique opératoire employée était la même que celle utilisée partout dans le monde, c'est-à-dire avec un minimum d'interventions, et que la transplantation proprement dite avait duré 54 minutes. Le donneur, transporté à l'hôpital à la suite d'un accident, souffrait de traumatisme crânien et d'une hémorragie cérébrale. Trois jours après son admission, c'est-à-dire lundi matin à 7 h., il n'avait plus de respiration spontanée et les médecins appliquèrent la respiration assistée. Les examens permettant de constater la mort cérébrale furent alors entrepris: inconscience totale, disparition des réflexes, insensibilité des pupilles à la lumière, disparition des mouvements spontanés et disparition de l'activité cérébrale constatée à l'électroencéphalogramme.

Le D^r Urs Buergi, président du Conseil d'Etat zurichois, qui a organisé lundi après midi la conférence de presse a déclaré que la mise au courant des proches du donneur constituait un « délicat problème ». Les

proches du jeune homme de 27 ans qui a donné son cœur n'ont pas été prévenus avant l'opération, ce qui n'a pas manqué de soulever des discussions.

Le D^r Buergi a ajouté qu'il n'est guère possible en pratique d'aviser suffisamment tôt les proches d'un donneur lors d'une transplantation ou même de discuter de cette question. En fait, seul le donneur est en droit de décider en dernier ressort. Il sied de relever cependant que dans la plupart des cas, les patients ne sont plus à même de prendre une décision. Une fois que la mort a fait son œuvre, les médecins doivent agir sans plus tarder pour transmettre au receveur l'organe prélevé sur le patient décédé, ce qui doit permettre de sauver la vie d'un autre homme. Le patient qui a subi lundi après midi une transplantation cardiaque se trouvait en excellente condition dans la soirée. C'est ce que l'on a appris à l'Hôpital cantonal de Zurich où l'on précise qu'aucune complication n'a surgi et que le système circulatoire de l'opéré fonctionne normalement. La respiration est pratiquée artificiellement et le patient a repris pleinement connaissance.



Charlie Chaplin célèbre son 80^e anniversaire mercredi. Notre photo montre le grand comique dans une scène du film « Une Vie de Chien », qui fait partie d'une trilogie dont les deux autres parties sont « Le Fusil en Bandoulière » et « Le Pèlerin ».

Cela s'est passé dans notre pays

■ **DEUX MORTS PRÈS DE L'ALBIS.** — Un grave accident de la circulation s'est produit hier soir vers 23 h. 40 à l'Albisstrasse, faisant deux morts: M. W. Rickli, âgé de 22 ans, chauffeur, à Adliswil, et M. L. Manieri, 35 ans, ressortissant italien, qui avait son domicile à Adliswil également.

M. Manieri avait quitté Adliswil au volant de sa voiture et roulait en direction de l'Albis lorsqu'il manqua un virage. Passant à la droite de la chaussée sur le côté gauche, il frôla une auto à l'arrêt, pirouetta et vint s'écraser contre une grange en bordure de la route. En raison de l'extrême violence du choc, le conducteur et la personne qui l'accompagnait furent tués sur le coup. La voiture est entièrement démolie.

■ **10 000 HEURES DE VOL POUR MARTIGNONI.** — Le pilote valaisan bien connu F. Martignoni, successeur sur les glaciers d'Hermann Geiger, a fêté lundi à l'aérodrome de Sion sa 10 000^e heure de vol. Martignoni compte à ce jour environ 1200 sauvetages en montagne sauvetages au cours desquels il a arraché à la mort alpinistes ou skieurs en détresse, touristes prisonniers de crevasses ou simples promeneurs bloqués en altitude par le froid ou l'accident. Des centaines de personnes lui doivent la vie.

■ **EN VOULANT RATTRAPER SON CHIEN.** — Dimanche peu avant minuit, M^{me} Marguerite Kling, 58 ans, de Vevey, s'est élançée sur la chaussée, près de chez elle, pour rattraper son chien, au moment où survenait une automobile. Touchée par l'avant du véhicule, M^{me} Kling fut projetée sur le trottoir et tuée sur le coup.

■ **IL SE NOIE DANS UNE PISCINE.** Un Valaisan de 25 ans, M. Fernand Juillard, d'Ayent, près de Sion, vient de connaître une fin tragique. Alors qu'il se trouvait en séjour à Montana, le malheureux s'est noyé dans une piscine de la station. On tenta l'impossible pour le ranimer, mais en vain.

■ **CHEVILLY: UN AUTOMOBILISTE TOMBE DANS UN COURS D'EAU.** — Un accident mortel de la circulation s'est produit dans la nuit de dimanche à lundi sur la route La Sarraz-Chevilly, à proximité du pont de la Gèbre. M. Claude Raynaud, 29 ans, domicilié à Saint-Denis, près de Grancy (VD), roulant au volant de sa voiture sur un tronçon rectiligne près de Chevilly, est sorti de la chaussée à gauche, a traversé un champ sur une centaine de mètres et a fini sa course dans le lit de la Gèbre. Ejecté de son véhicule, M. Raynaud doit avoir été tué sur le coup. C'est un automobiliste de passage qui a remarqué, lundi matin, le véhicule dans le cours d'eau.

■ **SÉANCE DE L'AVIVO.** — Le Comité central de l'Association suisse des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) s'est réuni à Berne avec la participation des conseillers nationaux R. Dafflon et K. Dellberg. Il a étudié « la situation des rentiers de l'AVS et de l'assurance invalidité après la 7^e révision, et les manifestations de mécontentement, à la suite des réductions opérées dans le versement des aides complémentaires », annonce un communiqué du Comité suisse de l'AVIVO, qui précise notamment que le Comité central s'est élevé « avec indignation contre ces mesures de réduction ». Il demande au Conseil fédéral l'inscription à l'ordre du jour du postulat réclamant la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires. Enfin, le Comité central de l'AVIVO a « salué l'annonce du lancement de l'initiative fédérale pour une véritable retraite populaire » qu'il déclare appuyer chaleureusement.

■ **DÉLÉGATION DU PARTI DU TRAVAIL SUISSE À MOSCOU.** — Une délégation du Comité central du Parti suisse du travail, composée de Jacob Lechleiter et d'André Muret, tous deux secrétaires du Comité central, ainsi que d'Edgar Voog, président de la Commission centrale de contrôle, a quitté lundi la Suisse pour Moscou. Elle s'entretiendra avec le Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique de tous les problèmes intéressant les deux partis. Réd.: Espérons que les délégués suisses en profiteront pour réclamer la libération de la Tchécoslovaquie.

■ **BARAQUEMENT EN FEU A COINTRIN.** — Le feu s'est déclaré lundi en fin de matinée dans un baraquement où était entreposée de la poudre, situé en bordure de la piste côté Jura, de l'aéroport de Genève-Cointrin. Grâce à l'intervention rapide des pompiers de l'aéroport, le sinistre a pu être rapidement maîtrisé. Seul le toit du baraquement a été en partie détruit.

■ **GENÈVE: MACABRE DÉCOUVERTE DANS LA RADE.** — Les gardes-port ont retiré de l'eau, lundi, le cadavre d'un jeune homme tombé dans le lac, dimanche soir semble-t-il. Le corps du malheureux, M. J.-P. Chédel, 26 ans, employé, qui n'était que depuis quelques jours à Genève, a été déposé à l'Institut de médecine légale.

La loi sur les « mini espions » va entrer en vigueur

Votée en décembre par les Chambres fédérales, la loi interdisant les « mini-espions » va entrer en vigueur le 1^{er} mai.

Il s'agit, en fait, d'une série de nouveaux articles du Code pénal suisse visant à protéger le « domaine personnel secret ». La loi vise essentiellement ces petits appareils qui, dissimulés, permettent de surprendre des conversations à distance.

Seront désormais punis d'emprisonnement ou d'amende ceux qui auront « fabriqué, importé, exporté, acquis, stocké, possédé, transporté, remis à un tiers, vendu, loué, prêté ou mis en circulation de toute autre manière des appareils techniques servant en particulier à l'écoute illicite ou à la prise illicite de son ou de vues, fourni des indications en vue de leur fabrication ou fait de la réclame en leur faveur ».

La loi prévoit aussi une peine, mais seulement sur plainte pour toute personne qui, « sans le consentement de tous les participants, aura écouté à l'aide d'un appareil d'écoute ou enregistré sur un porteur de son une con-

versation non publique entre d'autres personnes... »

La disposition assez controversée sur les téléobjectifs a finalement reçu la définition suivante: « Celui qui, sans le consentement de la personne intéressée, aura observé avec un appareil de prises de vues ou fixé sur un porteur d'images un fait qui relève du domaine secret de cette personne ou un fait ne pouvant être perçu sans autre par chacun et qui relève du domaine privé de celle-ci... sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement ou de l'amende. »

La loi contient encore d'autres articles concernant la conservation ou la transmission d'enregistrements, actes qui peuvent être punissables.

L'enregistrement d'une conversation téléphonique au moyen d'un appareil autorisé par les PTT n'est pas punissable. En revanche, la loi punit, sur plainte, celui qui, « par méchanceté ou par espionnerie, aura abusé d'une installation téléphonique soumise à la régle des téléphones pour inquiéter un tiers ou pour l'importuner. »

Alpinistes bloqués à Hollandia

Lundi matin, on était sans nouvelles précises, dans la plaine du Rhône, du sort que la montagne avait réservé à un groupe d'alpinistes partis durant le week-end pour la cabane Hollandia au fond du Loetschental.

Lundi, la Garde aérienne suisse de sauvetage était prête à intervenir mais aucun appareil ne pouvait décoller en raison des mauvaises conditions météorologiques. Si le mauvais temps

persiste, une colonne de secours composée de six ou huit hommes partira de Blatten pour tenter de rejoindre la cabane Hollandia où dix alpinistes sont bloqués à 3200 mètres d'altitude par la tempête de neige. Parmi eux se trouverait un alpiniste aux membres gelés tandis que l'on serait sans nouvelles d'un autre alpiniste qui n'aurait pu rejoindre la cabane à temps et aurait été surpris par le froid.

Dans l'après-midi de lundi, le suspense restait entier et aucune colonne de secours n'avait encore quitté la vallée aux environs de 16 h. En retour, un hélicoptère, profitant de quelques minutes d'éclaircie, se rendit à Blatten d'où il s'envolera dès que les conditions le permettront.

On pense dans le Loetschental qu'il n'y a aucun souci à se faire pour les quelques dix alpinistes et touristes réfugiés dans la cabane à l'abri de la tempête. On est moins optimiste en retour au sujet de l'alpiniste sauvé de justesse dans la région du Sattelhorn et ramené à la cabane par ses camarades. Celui-ci en effet souffre, aux dires d'une estafette descendue à Flaferalp de graves gelures aux membres. Bien plus, on est sans nouvelles de son compagnon qui a passé une nuit dans la tempête en contrebas de la cabane.

Zurich: Inauguration aux PTT



Dans le nouveau bâtiment de la Direction téléphonique d'arrondissement de Zurich a été inauguré, lundi matin, le nouveau restaurant du personnel des PTT. La nouvelle entreprise est gérée par l'Association suisse des services populaires. Notre photo montre une vue générale de la cantine.

Joli monde

L'acteur italien Pedro Sancio, âgé de 41 ans, s'installait à Ceresio en compagnie de son secrétaire et de l'amie de ce dernier, en décembre 1968. Ayant obtenu un contrat de 2000 francs auprès de la Télévision italienne, l'acteur inscrivit le chiffre « cinq » devant le montant indiqué sur le document. Muni de cette « attestation », il commit une série d'escroqueries auprès de bijoutiers, de tailleurs et de banquiers de Lugano, totalisant quelque 350 000 francs.

La police vient de mettre fin à cette « vie d'artiste » en arrêtant et l'acteur et ses compagnons. En outre, il semblerait qu'une autre affaire d'escroquerie, portant sur un montant de 300 000 à 400 000 fr. puisse être imputée à l'acteur.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

2 socialistes au Conseil d'Etat

C'est juste ! C'est efficace !



Fritz Bourquin



Rémy Schläppy

Les deux conseillers d'Etat socialistes ont défendu les intérêts des travailleurs. Pour créer la clarté dès le premier tour des élections au Conseil d'Etat et éviter toute surprise au deuxième tour, portez les deux candidats socialistes sur votre liste. Ils ont mérité leur réélection par leur dévouement et leur activité féconde pour le bien du canton.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES ARTS ET MÉTIERS

LA CHAUX-DE-FONDS

ANNÉE SCOLAIRE 1969-1970

Début des cours:
lundi 21 avril 1969

Les jeunes gens qui entrent en apprentissage doivent s'inscrire au secrétariat du Centre professionnel de l'Abeille, rue de la Paix 60, à La Chaux-de-Fonds, tél. 2 80 75, **lundi 21 avril 1969.**

Selon la loi fédérale sur la formation professionnelle, l'obligation de suivre l'enseignement s'applique à toute la durée de l'apprentissage, y compris le temps d'essai.

Crématoire S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
le jeudi 24 avril 1969, à 20 h. 30,
à la salle des cours, Hôtel-de-Ville
(1er étage)

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal.
2. Rapport de gestion.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Adoption des rapports et décharge au conseil.
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Le compte de pertes et profits, le bilan, le rapport de contrôle ainsi que le rapport de gestion sont à la disposition des actionnaires au siège de la société: bureau de l'état civil, Hôtel de Ville, La Chaux-de-Fonds.

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6, tél. jour et nuit: 2 44 71
Articles mortuaires - Cercueils
Transports auto - Prix modérés

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

10 avril 1969

Promesse de mariage

Vaucher de la Croix Francis-Pierre, étudiant, et Richo Josiane-Marie

Offres d'emploi

ADMINISTRATION DE LA CHAUX-DE-FONDS cherche

pour entrée immédiate ou date à convenir:

APPRENTI(E) de bureau

Ambiance de travail sympathique.

Semaine de cinq jours.

Offres sous chiffre 9762 au bureau du journal.

LES SERVICES INDUSTRIELS DE LA VILLE DU LOCLE

mettent au concours un poste de

RELEVEUR DE COMPTEURS - OPÉRATEUR

Entrée en fonction immédiate.
Salaire selon échelle des traitements du personnel communal.

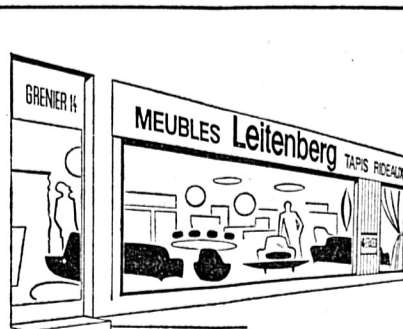
Ce poste conviendrait à personne robuste, consciencieuse, ayant le goût des chiffres et connaissant, si possible, la géographie de la ville.

Faire offres à la direction des Services industriels, avenue du Technicum 21, 2400 Le Locle, jusqu'au 30 avril 1969 au plus tard.

LIVRES

d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
- Librairie place du
Marché tél 2 33 72

Faites lire
votre journal



MEUBLES Leitenberg
TAPIS - Rideaux

La Chaux-de-Fonds
Grenier 14



ÉCOLES SECONDAIRES La Chaux-de-Fonds

ANNÉE SCOLAIRE 1969-1970

ORGANISATION DES CLASSES: LUNDI 21 AVRIL

Les élèves inscrits à l'Ecole secondaire (sections classique, scientifique et moderne) sont convoqués, munis de matériel pour écrire et de leur dernier bulletin, lundi 21 avril 1969, à l'amphithéâtre du collège Primaire, aux heures indiquées ci-dessous:

SECTION CLASSIQUE

1^{re} année: 14 h. 45
2^e année: 9 h. 30
3^e année: 8 h. 45
4^e année: 8 h. 00

SECTION SCIENTIFIQUE

1^{re} année: 14 h. 00
2^e année: 9 h. 45
3^e année: 9 h. 00
4^e année: 8 h. 15

SECTION MODERNE

2^e année: 10 h. 00
3^e année: 9 h. 15
4^e année: 8 h. 30

SECTION PRÉPROFESSIONNELLE

Les élèves transférés dans cette section et qui n'ont pas encore été attribués sont convoqués au secrétariat du collège de l'Ouest, lundi 21 avril 1969, à 7 h. 30.

Des renseignements au sujet de cas particuliers pourront être obtenus lundi 21 avril, dès 8 h., au secrétariat des Ecoles secondaires, rue Numa-Droz 28.

Le directeur général des Ecoles secondaires:
WILLY LANZ

**L'ENTREPRISE
ADRIEN CHAPUIS**
Les Allées 3 Tél. (039) 2 58 58
LA CHAUX-DE-FONDS
engage
**maçons (muratori)
manœuvres (manovali)**

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

10 avril 1969

Naissance

De Portalès Henri-Frédéric-Albert, fils de Friedrich-Johann-Gottfried, et de Michelle-Jeanette née Denner.

Promesses de mariage

Blaser Jean-François, commerçant, et Maurhofer Suzy-Marguerite
Varrin Marcel-Joseph-Amédée, agent de police, et Challet Marleine-Antoinette-Annette.

Décès

Arduini Primo-Carlo, ouvrier sur cadrans, né le 26 mars 1917, veuf d'Hedwig-Lina née Herzog (Paix 91)

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

LES CANDIDATS DU PARTI SOCIALISTE DU VAL-DE-RUZ



HENRI DELAY

chef de gare, député, Les Hauts-Geneveys
Né il y a 37 ans, à Travers, d'une famille très modeste d'ouvriers, il fit ses écoles primaires dans cette localité, puis deux ans d'école secondaire à Fleurier. Après avoir suivi deux ans l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel, il entra comme apprenti de gare aux CFF en 1949. Ensuite, après divers stages dans des gares du 1er arrondissement, il fut nommé chef de station à Ronan (BE) et, dès 1953, aux Hauts-Geneveys. Membre fondateur de la nouvelle section socialiste des Hauts-Geneveys en 1964, il entra au Conseil communal la même année.



PIERRE ELZINGRE

mécanicien, Chézard
Marié et père de deux filles. Il est né à Chézard, en 1922. Il a suivi l'école primaire dans le village où il est né. C'est le fils d'une famille de sept enfants, dont le père était maréchal-fermant. Il fait partie du Conseil communal de Chézard-Saint-Martin depuis 1954 et a été membre de nombreuses commissions, dont la Commission intercommunale de l'école secondaire en qualité de vice-président. Membre du Parti socialiste depuis 1952. Président de la section de sa commune de 1952 à 1962. Membre du Comité cantonal du Parti socialiste neuchâtelois de 1965 à 1968.



MUGUETTE JAQUET

ménagère, Fontainemelon
Née à Bienne où elle suit les écoles primaire et secondaire. Elle travaille ensuite comme infirmière dentaire. Elle est mariée, mère de quatre enfants. Consciente de la diversité des problèmes que pose la vie actuelle, elle s'intéresse à tout ce qui touche la famille, l'éducation des enfants, les problèmes sociaux. Elle a eu l'occasion de se familiariser avec les ménages communaux et cantonaux. Active membre du Chœur mixte paroissial, des Femmes protestantes et vice-présidente du Conseil d'église, elle est au courant de nombreuses difficultés de notre temps.



JEAN-CLAUDE JOBIN

horloger, Dombresson
Domicilié à Dombresson, il est originaire de Saignelégier; il est né en 1938 à La Tour-de-Peilz. Il est marié et père de quatre enfants. Il a suivi ses écoles à La Tour-de-Peilz et a fait un apprentissage d'horloger en fabrique et au Technicum. Il a travaillé comme chef d'atelier et exerce actuellement sa profession à domicile. Il fait partie du Conseil général et de la Commission scolaire.



JEAN-DANIEL JOMINI

chef de gare, député, Les Geneveys-sur-Coffrane
Né en 1933 à Granges-Marnand, dans un modeste milieu ouvrier. Il entre en apprentissage aux CFF en 1949. Il travaille dans plusieurs régions de Suisse avant de se fixer en pays neuchâtelois, aux Verrières d'abord, puis à Cormondrèche, et, en 1960, il est nommé à la tête de la station des Geneveys-sur-Coffrane. Les affaires publiques l'attirent; en 1964, il entre au Conseil communal des Geneveys-sur-Coffrane, puis, en 1967, au Grand Conseil. Père de quatre enfants, il s'intéresse plus particulièrement aux problèmes de la famille, du logement, de l'éducation et de la formation professionnelle. D'autre part, son activité communale l'a amené à se préoccuper de l'aspect technique des problèmes de notre époque. C'est ainsi qu'il est actuellement chargé du District de l'épuration des eaux des Geneveys-sur-Coffrane et qu'il collabore activement à la réalisation de l'usine d'incinération des ordures et des déchets de Neuchâtel et environs.



FRANCIS SERMET

étudiant, Fenin
Né le 29 septembre 1945, il est étudiant et marié. Il a suivi l'école primaire pendant sept ans à La Chaux-de-Fonds et à Boudry, puis a fréquenté l'école secondaire à Grandchamp, aux Ponts-de-Martel et à La Chaux-de-Fonds, durant deux ans. Il a obtenu son baccalauréat type C en 1964, après avoir suivi le Gymnase de La Chaux-de-Fonds en section scientifique, pendant trois ans. Durant cinq ans, il fit des études de sciences politiques à l'Université de Neuchâtel. Il interrompit ces dernières, pour les payer, et enseigna un an et demi au CPM (Centre pédagogique de Malvilliers). Il a été membre du Conseil général de Saint-Blaise.

ÉLECTION DU GRAND CONSEIL 19 ET 20 AVRIL 1969

Votez LA LISTE BLEUE du Parti socialiste LE PARTI DES TRAVAILLEURS ET DES CONSOMMATEURS

Grand forum contradictoire

Mercredi 16 avril 1969, à 20 h. 15, salle de l'Ancien-Stand (salle du bas) La Chaux-de-Fonds

sur l'assurance maladie généralisée

Organisé par le Mouvement populaire des familles
Entrée libre

AVEC DIAPOSITIVES

ÉTAT-CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

11 avril 1969

Naissances

Pellegrini Maria-Bettina, fille de Luciano, maçon, et de Rachele-Caterina née Tironi.
Bel Oscar, fils de Raimundo, mécanicien, et de Maria-Carmen née Fernandez.
Nadier Philippe-Charles, fils de Carl-Jürg, physicien, et de Sylvie-Geneviève-Marguerite née Clerc.
Peral Alfredo, fils d'Alfredo, employé, et de Maria née Rua.
Poncini Pascal-Mario, fils de Giuseppe-Giacomo, frappeur, et de Bianca-Teresa née Acchiappati.
Mariotti Jim-Fabio, fils de Rino, boucher, et de Rita née Sembolini.
Chilet Francisco-Sergio, fils de Francisco et de Maria-Azucena née Marti.
Corliano Salvatore, fils de Cosimo, ouvrier, et de Maria-Leonarda née Rizzo.
Schnell Nathalie, fille de Bernard-Jean, mécanicien, et d'Anne-Marie-Blanche née Küffer.
Lopez Jorge, fils de José-Luis, découpeur, et de Carmen née Dominguez.
Cuenat Viviane, fille de Michel-André, employé de commerce, et d'Inge-Anna-Heide née Meyer.
Monacelli David, fils de Giuseppe, serrurier, et de Divina née Carosselli.
Humbert Anicet-Marcel-Maurice, fils de Lucien-Maurice-Joseph, serrurier, et de Nicole-Marie née Paille.
Promesses de mariage
Carissimi Raffaele-Pietro, tourneur, et Bonnet Marie-Thérèse-Alice-Emma.
Gibert Jacques-Julien, technicien agricole, et Aellig Simone.
De Nale Avio, aide-mécanicien, et Nicolet Monique-Janine.
Treuhardt Fernand-Walther, aide-compte-

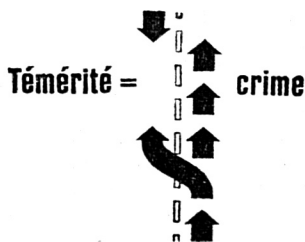
ble, et Cattin Christianne-Bluette.
Bourquin André-Julien, mécanicien faiseur d'étampes, et Mathez née Audia-Josephine-Germaine.

Mariages

Bosquet Riccardo - Edouard, ingénieur, et Malmheden Ulla-Christina.
Treuhardt Francis - Louis, agriculteur, et Flückiger Yvette-Denise.
Chopard André - François, maître secondaire, et Guibert Madeline.
Pellaton Jean-François, réparateur de machines à écrire, et Ambühl Verena.
Coudray Denis-Maurice, imprimeur offset, et Scheiber Heidy-Maria.
Cattin Pierre-Henri, employé de commerce, et Dudan Suzanne.
Lenardon Marcello-Giovanni, machiniste, et Angelone-Carmela.
Martin Franz-Peter, électricien, et Caux Danielle-Raymonde-Marcelle.

Décès

Couturier François-Eugène, ancien chef de cuisine, né le 10 mars 1878, époux d'Emma-Bertha née von Känel (Boudry).



Bôle: Un débat intéressant

Mardi 8 avril, sous la présidence de M. J.-F. Egli, juge cantonal, les candidats libéral et PPN au Conseil d'Etat, MM. F. Jeanneret et J. Béguin, étaient opposés à nos camarades Michel Rousson, d'Auvergnier, et René Meylan, directeur de la « Sentinelle ». Débat courtis, intéressant, qui a permis de préciser des points de convergence mais aussi de rappeler quelques-unes des divergences fondamentales entre la droite de ce canton et le socialisme démocratique. Un regret: la faible participation de la population et celle des membres de la section de Bôle. Ce forum était organisé par les partis libéral et socialiste du village. Eren.

Le marché du travail

La situation du marché du travail et l'état du chômage se présentent comme suit à la fin de mars 1969: Demandes d'emploi: 96 (83); places vacantes: 563 (306); placement: 88 (67); chômeurs complets: 8 (16); chômeurs partiels: 11 (21). Les chiffres entre parenthèses indiquent la situation du mois précédent.

CHRONIQUE JURASSIENNE

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE POUR EMPLOYÉS DE COMMERCE DU CERCLE DE SAINT-IMIER. — 44 sur 45 candidats inscrits prirent part aux épreuves qui se déroulèrent pour les écrits dans l'ancien collège secondaire dans des salles rénovées, pour les oraux à l'école primaire. Il y eut à déplorer trois échecs, dont un pour la deuxième fois. Ces examens furent suivis par diverses personnalités qui, toutes, se plurent à reconnaître leur parfaite organisation. La clôture se déroula le 3 avril, à 17 h., dans la salle du Cercle de l'Union. On entendit des allocutions fort bien pensées et dites par M. J.-R. Baehler, président de la Commission des examens, Jeanneret, recteur de l'Ecole professionnelle commerciale de Tramelan, Rebetez, recteur de celle de Saint-Imier, Kaelin, chef du District des écoles. Relevons que M^{lle} M. Noirat, de Saignelégier, fut priée de lire son travail de rédaction sur « Comment je comprends les loisirs », ce fut

un régal pour les auditeurs tant sur ment je comprends les loisirs»: ce fut très belle page qui fit ressortir les qualités de styliste, l'esprit de logique des idées, la maturité étonnante de la candidate qui devrait continuer de cultiver ce talent. Sur les 44 candidats — 19 pour Saint-Imier et 25 pour Tramelan — 41 obtinrent le certificat de capacité. Les meilleurs résultats furent obtenus par: 1. J.-D. Blanchard, Reusser S. A., Bévillard, moyenne générale 5,7; 2. J. Christe, Tana, Pontenet, 5,7; 3. Marie-Anne Berberat, étude M^{re} A. Cattin, Saignelégier, 5,6; 4. Catherine Gfeller, Banque Populaire Suisse, Saint-Imier, 5,6; 5. R. Marchand, entreprise A. Chagnat, Saignelégier, 5,5; 6. Arlette Tanner, étude M^{re} M. Moser, Saint-Imier, 5,4; 7. Anne-Marie Sester, Fabrique F. Pic, Le Noirmont, 5,4; 8. Eliane Romy, Schaublin S. A., Bévillard, 5,4; 9. J.-D. Jost, Banque Cantonale de Berne, Saint-Imier, 5,3; 10. R. Langel, Longines, Saint-Imier, 5,3.

Dernière session du Grand Conseil neuchâtelois avant les élections

Le Grand Conseil neuchâtelois s'est réuni lundi pour une dernière session ordinaire de deux jours. Il a pour tâche, notamment, de discuter et de voter la gestion et les comptes de l'année 1968.

UN CANTON PROSPÈRE

La discussion est ouverte par Philippe Müller (socialiste) qui s'exprime en sa qualité de président de la Commission financière. Il relève que pour la première fois les comptes sont présentés selon la nouvelle formule. Les

Terre des hommes: Magnifique résultat de la vente des oranges dans le canton

La vente des oranges de Terre des hommes a remporté un magnifique résultat dans notre canton. Grâce au travail bénévole et à l'enthousiasme de nombreux amis, vendeurs, groupes de jeunes, instituteurs et écoliers, le résultat brut a été de 46 470 fr. 25 pour l'ensemble du canton, soit 4000 francs environ de plus que l'an passé. Voici d'ailleurs les sommes récoltées par localités:

Neuchâtel, Fr. 12 002.—; Hauterive, 445.—; Saint-Blaise, 449.10; Marin-Epagnier, 297.—; Thielle-Wavre, 410.—; Cornaux, 225.—; Cressier, 224.—; Le Landeron, 298.—; Lignières, 177.—; Auvier, 335.—; Peseux, 1 013.—; Corcelles - Cormondrèche, 727.—; Colombier, 1 075.—; Bôle, 510.—; Rochefort, 224.—; Boudry, 665.20; Cortaillod, 760.—; Bevaix, 462.85; Saint-Aubin - La Béroche, 1 633.—; Le Locle, 5 200.—; Les Brenets, 360.—; La Brévine, 300.—; Le Cerneux-Péquinot, 76.—; La Chaux-de-Fonds, 10 954.90; La Sagne, 293.20; Les Ponts-de-Martel, 555.—; Fleurier, 1 321.50; Buttes, 75.—; La Côte-aux-Fées, 234.—; Les Verrières, 195.—; Môtiers, 152.—; Couvet, 1 042.70; Travers, 318.60; Noiraigue, 76.50; Valangin, 129.—; Cernier, 610.—; Fontainemelon, 376.70; Chézard-Saint-Martin, 417.—; Savagnier et environs, 227.—; Dombresson, 474.—; Fontaines, 204.—; Boudevilliers, 79.—; Les Hauts-Geneveys, 220.—; Coffrane, 70.—; Les Geneveys-sur-Coffrane, 302.—; Le Pâquier, 200.—; Montmolin, 75.—

L'argent récolté est destiné à financer les frais d'hospitalisation et de traitement des enfants placés par les soins de Terre des hommes dans notre canton et hors des frontières cantonales.

Bienne

Comptes équilibrés

Les comptes d'administration de la ville de Bienne bouclent, pour l'exercice 1968, avec un montant égal de 86 485 032 fr. aux charges comme aux produits, alors que le budget prévoyait un excédent des charges de 267 023 fr.

Ce résultat provient en premier lieu de la moins-value pour salaires, des produits plus élevés pour les taxes de service et vente et enfin de l'amélioration des intérêts actifs et passifs, de même que des amortissements sur les charges du service extraordinaire, nettement inférieures aux prévisions.

La diminution des charges de salaires est de 3,1 millions. Elle résulte de la pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs postes n'ont pas pu être repourvus, d'autres ne l'ont été qu'avec du retard.

Les œuvres sociales bouclent plus favorablement que le budget le prévoyait, soit avec environ 700 000 fr. en moins de dépenses et 100 000 fr. en plus aux recettes. Les Services industriels indiquent une moins-value de recettes de 140 000 fr. Le déficit des trolleybus à lui seul (1 313 400 fr.) est d'environ 175 000 fr. plus élevé que prévu. Par contre, le service des autobus mentionne une amélioration de 185 000 fr.

L'excédent des dettes s'élève à la fin 1968 à 34 776 225 fr.

PENSÉE

La gloire est plus facile à acquérir que la vertu: on peut arriver à la première en combattant ses semblables. On n'atteint la seconde qu'en se combattant soi-même. J.-P. Stahl

dépenses ordinaires et extraordinaires sont séparées. Le tableau des fonds appartenant à l'Etat ou gérés par lui est plus clair. Il résulte de ces modifications une facilité plus grande pour les députés de suivre les affaires du canton.

Les recettes fiscales ont été plus élevées que prévu, ce qui donne une certaine tranquillité. Toutefois, il ne faut pas oublier que la population neuchâteloise n'augmente plus et qu'elle régresse même dans certains districts. Par ailleurs, il n'est pas possible d'accroître encore de beaucoup la part de la charge fiscale du petit nombre des gros contribuables. Il en résulte que pour faire face à ces tâches de l'Etat doit demander des impôts relativement lourds aux couches moyennes de la population. Or la prospérité économique n'est pas également répartie et le revenu moyen, chez nous, n'est pas si élevé qu'on le croit généralement.

L'orateur aborde en terminant le problème de la pérennité financière entre la Confédération et les cantons. Il souhaite que Neuchâtel quitte bientôt sa position inconfortable de plus pauvre des cantons riches pour celle plus enviable de plus riche des cantons moyens.

Les élections à la TV romande

Mercredi 16 avril, à 20 h. 15, la TV romande consacra une émission, sous la forme d'un débat, aux élections cantonales neuchâteloises des 19 et 20 avril. Cette émission, présentée par Roland Bahy et Roger Gillioz, sera animée par un représentant de tous les partis ayant déposé des listes en chancellerie. Elle aura pour but, d'une part, de collaborer à la formation particulière des citoyens et citoyennes neuchâtelois et, d'autre part, d'informer de façon globale l'ensemble des téléspectateurs romands sur les problèmes plus spécifiques d'un de nos cantons.

Vendredi 18 avril, à 19 h. 40, sous la rubrique «Carrefour», aura lieu une présentation des candidats au Conseil d'Etat.

CE SOIR A LA RADIO ROMANDE

Ce soir, de 20 h. à 20 h. 45, se déroulera, sur le premier programme, un forum consacré aux élections cantonales, un forum consensuel romand neuchâtelois des 19 et 20 avril. Le Parti socialiste sera représenté par René Meylan et Raymond Spira. Mettez-vous à l'écoute.

Le Parti socialiste du Val-de-Ruz se porte bien

... et il y a tout lieu de croire qu'il se portera encore beaucoup mieux d'ici quelques années.

Cette affirmation n'est pas le fruit d'une imagination débridée, elle n'est pas avancée pour des raisons de propagande et elle n'est pas entachée de démagogie. Elle est simplement le résultat de l'examen du nombre des bulletins obtenus par le Parti socialiste dans le Val-de-Ruz lors des élections cantonales de 1961 et de 1965. En 1961, en effet, le Parti socialiste obtenait dans le district 638 bulletins. Quatre ans plus tard le nombre des bulletins passait à 789. Cette augmentation considérable, plus de 20 %, valait au Parti socialiste le droit d'envoyer deux députés au Grand Conseil.

Cette confiance dans le Parti socialiste, nous sommes convaincu que la population la lui accordera de nouveau cette année. Nous en sommes convaincu car le Val-de-Ruz, comme la plupart des régions du canton, prend conscience du fait que l'avenir réside dans une justice sociale toujours plus grande, dans une justice sociale digne d'un pays qui se veut réellement démocratique. La population renouvellera sa confiance au Parti socialiste car nous sommes certain que peu à peu les ouvriers, les salariés prennent conscience de leur existence et de leurs droits. Pendant de longues années, les traditions familiales ont résisté à l'évolution

La Commission financière propose au Grand Conseil un postulat qui prévoit la mise en place d'une nouvelle structure de consultation en matière de politique économique.

En terminant, Ph. Müller rend hommage aux conseillers d'Etat ainsi qu'aux députés qui se retirent.

PROBLÈMES ACTUELS

Les interventions des porte-parole des groupes n'apportent guère d'éléments nouveaux. Les groupes bourgeois, par la bouche de MM. P. Meylan (rad.), Renk (PPN) et Mayor (lib.) se félicitent de l'actuelle prospérité mais appellent à la prudence.

René Felber apporte le point de vue socialiste en une intervention concise. Le groupe votera les comptes et la gestion tout en attirant l'attention, une fois de plus, sur quelques points qui lui paraissent importants.

La progression à froid se poursuit au détriment des moyens contributifs. C'est ainsi que l'augmentation du revenu imposable en 1968 est de 7 % par rapport à 1967, celle du produit de la taxation est de 14 %. Il y a lieu de corriger les effets de cette progression à froid, d'accroître encore les efforts de l'Etat dans la lutte contre la fraude et dans celui des réestimations cadastrales. Pour le surplus, il n'y a pas lieu de toucher à la loi d'impôt sans la plus grande prudence.

Au sujet des allocations familiales, dont il a été beaucoup question ces temps-ci, le groupe socialiste confirme son adhésion au système qu'il a lui-même préconisé il y a quelques années. Ce système s'est révélé satisfaisant et il permet le développement des allocations familiales au fur et à mesure de l'augmentation de la masse des salaires, tout en assurant les réserves indispensables.

Reste le problème du logement qui n'est toujours pas résolu au terme de cette législature, bien que la sixième action ait été mise en chantier. Cette grave question est liée à l'aménagement du territoire et elle ne peut pas être résolue par le libre jeu des forces économiques.

Après que M. Blaser (POP) ait développé les thèmes actuels chers à son parti, la discussion de détail s'engage. C'est notamment l'occasion pour Fritz Bourquin, en réponse à une question libérale, de confirmer l'augmentation prochaine des allocations familiales de base de 35 à 45 fr. Il ne s'agit pas là d'une surprise, d'une révélation ou d'un élément nouveau, précise-t-il, mais du résultat logique et prévisible du système actuellement en vigueur.

Deux partis s'affrontent

Hier soir, devant un nombreux public qui remplissait la grande salle de l'Ancien-Stand, les représentants du Parti radical, MM. Y. Richter, candidat au Conseil d'Etat, M. Favre, avocat et député, et A. Brandt, avocat, étaient opposés dans un forum présidé par M. P. Kramer aux socialistes R. Spira, F. Donzé et J. Kramer, tous députés. Le débat s'est déroulé essentiellement autour de deux points principaux sur lesquels ces partis divergent profondément, voire totalement. Il s'agit de l'avenir de l'écono-

mie du canton et du pays et du problème du logement.

Pour les socialistes, l'économie dite libre est un mythe. Les partis bourgeois, qui sont au service du capitalisme, se gargarisent du mot liberté, alors qu'il s'agit trop souvent, pour eux, de réclamer toute liberté d'action pour conduire à leur profit les industries qui rapportent et de confier à l'Etat celles qui sont déficitaires ou ne sont maintenues qu'à force de subventions.

Les socialistes réclament, eux, une planification qui ne favorise pas seulement les tenants du régime, mais l'ensemble des travailleurs. L'ouvrier ne doit pas être placé devant un fait accompli, il doit être appelé à collaborer au développement du plan économique et en tirer les bénéfices suivant une répartition équitable de ceux-ci.

Pour le logement, les socialistes réclament le droit pour chacun d'être logé normalement, sans luxe excessif, mais aussi sans que le prix du loyer excède 15 % du revenu du locataire. Il est faux et trop facile de rendre responsables de l'augmentation des loyers les ouvriers de la FOBB dont les salaires ont été très justement réajustés. En oubliant de mentionner la part prise dans l'augmentation du prix de construction la part de la spéculation immobilière et du sol, des faux frais inutiles que représentent certains actes légaux et obligatoires et des marges de bénéfices patronales qui devraient être contrôlées, du marché de l'argent dont les taux ont été sensiblement augmentés, les partis bourgeois, dans la volonté de protéger le capital, déplacent les responsabilités de manière anormale. Le logement, comme le pain et les vêtements, doit devenir un droit. E. M.

Horlogerie et Foire de Bâle

Beaucoup d'industriels de notre ville exposent à la Foire de Bâle et nous avons constaté, avec plaisir, que les noms de plusieurs de nos firmes horlogères chaux-de-fonnières figurent dans la liste officielle signalant les nouveautés rangées en trois groupes: nouveauté mondiale, nouveauté pour la Suisse, nouveauté dans le programme de fabrication. C'est un signe de santé et un gage d'avenir.

■ Girard-Perregaux et Co. présente Gyrodote, la montre-bracelet agenda indiquant dates et jours pour tous les mois, avec mouvement automatique haute fréquence à précision garantie. D'autre part, la même maison expose une horloge digitale à quartz, nouvelle réalisation électronique.

■ A Movado, on voit un chronographe automatique avec date. Son boîtier n'est pas plus grand qu'un chronographe normal.

■ Accurist S. A. montre des montres de dames de styles anciens.

On trouve également à Bâle, dans les second et troisième groupes, les noms des firmes suivantes: Auréole Watch Co., Ebel S. A., Juvénia Didisheim et Cie, Montres Consul S. A., Montres Provita Schnurr et Cie, Sandoz et Cie, Bezzola et Kocher succ., Revue Thommen S. A. et Universo S. A.

E. M.

DE NOUVEAU CONTROLEURS FÉDÉRAUX. — Deux Chaux-de-Fonnières viennent de passer avec succès leur examen fédéral de contrôleur en installations électriques. Il s'agit de MM. Gilles Moser, contrôleur aux Services industriels, et Gabriel Zuccolotto, de la maison Ed. Schneider. Nos félicitations.

COMMUNIQUÉ

Forum contradictoire. — Nous vous rappelons le forum contradictoire sur l'assurance maladie généralisée qui sera organisé demain soir, mercredi 16 avril, à 20 h. 15, à l'Ancien-Stand. Ce forum est organisé par le Mouvement populaire des familles.

CARNET DU JOUR

Cinéma

RITZ: 20.30, «Le Vicomte de Bragelonne». SCALA: 20.30, «Rouges et Blancs». CORSO: 20.30, «Tous les Héros sont morts». EDEN: 20.30, «La Prisonnière». PLAZA: 20.00, «Autant en emporte le Vent».

Divers

SALLE DU CONSERVATOIRE: 20.00, «Iiguo Vie et Santé». «Cassez de fumer en cinq jours». MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30; MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Carlevaro, av. Léopold-Robert, 81. (Dès 22.00 le No 11 renseigne.)

MÉMENTO LOCLIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Anna Karenine». PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

BONCOURT: Epidémie de cambriolages. — Six vols consécutifs par effraction ont été commis dans le village de Boncourt, dans le courant de la semaine passée. Trois chalets, la maison de M^{me} veuve Henry Burrus, et celle des sœurs hospitalières ont été cambriolés. Chez les sœurs, les malfaiteurs ont emporté une somme de quelques centaines de francs, alors que chez M^{me} Burrus, le montant du vol n'a pas encore pu être établi. Il semble que ce soit toujours la même bande de malfaiteurs qui ait opéré dans cette localité.

DELÉMONT: «Objecteurs patriotes» en face du juge. — On assistera bientôt à un nouveau procès d'objecteurs. En effet, le mois dernier, quatre objecteurs patriotes jurassiens déposaient leurs armes devant le Tribunal fédéral à Lausanne. Ils ont comparu devant le juge de la 2^e division à Neuchâtel. Le 8 mars déjà, D. Jeanbourquin, de Tavannes, D. Kummer, de Bévillard, G. Rais, de Delémont et G. Farrat, du Noirmont, comparaissaient pour refus d'effectuer leur cours de répétition.

DELÉMONT: Issue fatale d'un accident. — M. F. Tarchini, âgé de 90 ans, est décédé à l'Hôpital de Delémont des suites d'une chute dans son appartement. Il s'était brisé une épaule. M. Tarchini était un ancien entrepreneur de Delémont.

France voisine

MORTEAU: 110 ouvriers au chômage. — La maison Maillardet de Morteau a décidé de mettre 110 personnes sur 140 employés au chômage pendant 15 jours, au minimum. Il va sans dire que de vives inquiétudes sont nées dans cette ville. La firme en question est une des plus importantes fabriques de Morteau. Elle contrôle également la fabrique Ultra de Besançon qui n'est toutefois pas inquiétée pour le moment.

La Chaux-de-Fonds



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

Elections cantonales

des 19 et 20 avril 1969

du CONSEIL D'ÉTAT et du GRAND CONSEIL

Sont électeurs ou électrices

- a) Tous les Neuchâtelois et toutes les Neuchâteloises âgés de 20 ans révolus.
- b) Tous les Suisses et toutes les Suissesses du même âge, nés dans le canton ou domiciliés depuis plus de trois mois dans le canton.

LOCAUX DE VOTE

Centre: Halle aux enchères, rue Jaquet-Droz 23
 Forges: Collège des Forges, avenue des Forges 16
 Charrière: Collège de la Charrière, rue de la Charrière 36

HEURES DU SCRUTIN

Samedi 19 avril 1969, de 9 h. à 18 h.
 Dimanche 20 avril 1969, de 9 h. à 13 h.

VOTE DES MILITAIRES

Les militaires qui entreront en service entre le 10 et le 19 avril 1969 et qui désirent voter, devront se présenter avant leur entrée en service au bureau de la Police des habitants, Serre 23, pendant les heures officielles d'ouverture des bureaux ou le soir au poste de police, place de l'Hôtel-de-Ville, porteurs de leur ordre de marche et de leur carte civique.

Les militaires en service votent depuis leur unité.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électeurs et les électrices absents de la localité et qui désirent voter par correspondance doivent en faire la demande par écrit au bureau de la Police des habitants avec indication des motifs. La demande devra porter l'adresse exacte de l'électeur, de son lieu de séjour, de son domicile, ses nom, prénoms et année de naissance. Le vote par correspondance ne peut être exercé que par un électeur domicilié et se trouvant en Suisse.

VOTE ANTICIPÉ

Les électeurs et les électrices peuvent voter par anticipation aux lieux ci-après:

A la Police des habitants, rue de la Serre 23:
 Du mercredi 16 avril au vendredi 18 avril 1969,
 de 7 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (vendredi jusqu'à 18 h. 30).

Au poste de police, place de l'Hôtel-de-Ville:
 Du mercredi 16 avril au vendredi 18 avril 1969,
 entre les heures de bureau indiquées ci-dessus.
 Le samedi matin 19 avril 1969, jusqu'à 6 h.
 Se présenter avec la carte civique.

VOTE DES MALADES

Les malades et les infirmes qui désirent que leur vote soit recueilli à domicile doivent en faire la demande au bureau électoral de leur circonscription. Halle aux enchères, tél. 2 41 25; Collège des Forges, tél. 2 77 57; Collège de la Charrière, tél. 3 22 83.

CARTES CIVIQUES

Pour les personnes qui auraient égaré leur carte civique, pour les cas spéciaux et les renseignements, le bureau de la Police des habitants, rue de la Serre 23, tél. 2 48 21, sera ouvert pendant toute la durée du scrutin, soit le samedi jusqu'à 18 h. et le dimanche de 9 h. à 13 h.

La Chaux-de-Fonds, le 8 avril 1969.

POLICE DES HABITANTS

OFFRES D'EMPLOI

L'ENTREPOT RÉGIONAL



LA CHAUX-DE-FONDS

cherche pour entrée immédiate ou à convenir

un pâtissier qualifié

Travail agréable dans une boulangerie ultra-moderne.

Faire offres par écrit ou se présenter à la direction de l'Entrepôt régional Coop, rue du Commerce 100, à La Chaux-de-Fonds.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

GYMNASTIQUE. — Le championnat suisse interclubs de gymnastique réunira cette année quinze équipes (contre douze la saison dernière). Le tour préliminaire sera organisé entre le 10 et le 22 mai (probablement à Zurich, à Aigle, à Lucerne, à Berne et à Schaffhouse). Les équipes en lice seront les suivantes: Bâle-Ville, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Vaud I et II, Suisse centrale, Zurich

I, II, III et IV, Berna Berne, Ascona et Zurich-Neumunster.

FOOTBALL. — Trois seulement des rencontres de la prochaine journée du championnat suisse de ligue nationale auront lieu samedi: Young-Boys—Bâle, Servette—Bienne et Xamax—Chiasso. Tous les autres matches seront joués dimanche, le plus tardif étant Zurich—Winterthur, qui débutera à 15 h. 15.

GENÈVE

Dossier logement

L'incroyable appétit des milieux immobiliers

Dans la dernière édition de «Syndicats libres» Pierre Schmid, secrétaire syndical et député au Grand Conseil ne mâche pas ses mots à l'endroit des «fauteurs de troubles sociaux» que sont les milieux immobiliers. Et il écrit:

«Il est toujours de bon ton, du côté du bon bord, de dénoncer les menées de ces antipatriotes qui se groupent dans les organisations ouvrières politiques ou syndicales. Ces affreux, à coup sûr émules de Mao, de Che Guevaraz, de Castro ou autres Marx et Lénine, n'ont qu'un but, ruiner l'économie de notre pays et le soumettre d'une manière ou d'une autre à l'anarchie ou à la dictature étrangère! Fort heureusement, le bon bord dispose encore d'assez de ressources patriotiques pour avoir réussi à préserver jusqu'ici notre pays de toutes les vilaines idéologies progressistes.

«Si l'on examinait d'un peu plus près la composition de ce bon bord, on y trouverait tout un conglomerat de gens et d'intérêts qui ne sont pas tous très reluisants. Au fait, dans quel camp se trouvent les spéculateurs financiers, fonciers ou immobiliers?

«Il faut le dire, l'écrire et même le crier, les milieux immobiliers se conduisent en fauteurs de troubles sociaux. Ils veulent s'enrichir sans vergogne et surtout en appauvrissant encore les plus pauvres.

«A peine la septième révision de l'AVS était-elle sous toit, à peine la nouvelle loi genevoise sur les allocations aux personnes âgées et aux invalides prenait-elle effet que les proprios et les régisseurs se lançaient goulûment sur cette manne que repré-

sentent les améliorations du sort de nos vieux.

«En somme, l'AVS et les lois sociales sont faites pour arrondir les revenus du capital en lieu et place de mettre du beurre dans les maigres épinars des personnes âgées et des invalides. Belle mentalité! En d'autres termes, cela s'appelle «vider de leur substance et saboter les institutions sociales de notre pays!»

«Sur un plan plus général, les prétentions du monde immobilier vont alourdir les budgets des familles ouvrières et rendre les fins de mois plus difficiles à tous les gagne-petit.

«Est-ce que ces messieurs qui s'enrichissent du commerce des logements s'imaginent que les travailleurs vont accepter sans autre cette diminution de leur pouvoir d'achat?

«Si c'est le cas, qu'ils se détrompent: les syndicats revendiqueront la compensation de ces altérations du salaire ses ouvriers et des employés. Les milieux immobiliers auront donc la responsabilité de porter un coup sérieux à leurs frères en affaires qui évoluent dans les secteurs industriels orientés sur l'exportation.

«Une fois de plus, la rapacité du capital investi dans le marché intérieur va mettre en cause la capacité de concurrence de nos industries d'exportation.

«Gageons que le Vorort va réagir et mettre au ban de la nation et du bon bord ceux qui menacent si fort nos institutions sociales et nos industries pour la plus grande joie de l'étranger et des ennemis déclarés de la patrie.»

GYMNASTIQUE POUR PERSONNES «D'UN CERTAIN ÂGE»

Ouverture de deux cours du soir

Le succès des cours de gymnastique pour personnes âgées a incité plusieurs personnes travaillant encore professionnellement à demander l'ouverture de cours du soir. Grâce à la collaboration de Caritas et du Centre social protestant, c'est chose faite: deux cours du soir de gymnastique de santé vont s'ouvrir ces prochains jours pour toute personne, sans distinction, de 50 à 65 ans environ, désireuse de maintenir souples ses articulations et garder plus longtemps le goût d'une vie active.

Le premier cours hebdomadaire s'est ouvert lundi 14 avril, tandis que le deuxième, lui, débutera jeudi 17 avril à 19 h. 30, au collège de l'Aubépine. Ces cours sont dirigés par une monitrice formée qui offre aux participants un programme adapté à leurs possibilités, donc plus «sportif» que le programme offert aux personnes âgées proprement dites. Les cours sont naturellement ouverts aux messieurs comme aux dames. Les responsables renseignent volontiers toute personne intéressée: à Caritas, M^{me} Chevalley, tél. 24 23 80, au Centre social protestant, M^{me} Chevally, tél. 26 03 50. (Durée du cours, une heure environ; prix, 1 fr.)

VILLE DE GENÈVE

Vendredi 18 avril 1969, à 20 h. 30

CONCERT SYMPHONIQUE AU VICTORIA-HALL

Orchestre de la Suisse romande

Direction: Jacques Houtmann

Soliste:

Ruggiero Ricci, violoniste
 Œuvres de von Weber, de Brahms, de Debussy et de Roussel

Location au Grand Théâtre, dès lundi 14 avril, de 10 h. à 12 h. 30 et de 15 à 19 h. (vendredi 18 jusqu'à 17 h.). Tél. 25 62 60.

Prix des places: de Fr. 3.— à 8.—

APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DE L'UNI

Parfaite loyauté des fonctionnaires

M. Tanner, nouveau député vigilant vient de faire son entrée au Grand Conseil en remplacement de M. Haas, démissionnaire; il croyait le faire par une action d'éclat; malheureusement pour lui, son pétard lui a pété dans les mains.

Voici la question dudit Tanner:

«Est-il exact, comme plusieurs journaux l'ont laissé entendre, que des fonctionnaires de l'Etat de Genève, employés à l'Université, ont pris une part directe à la récente occupation des bureaux du rectorat?

«Qu'en pense le Conseil d'Etat et quelle attitude compte-t-il adopter à l'égard des fonctionnaires en cause?»

Et voici la réponse du Conseil d'Etat:

«L'enquête menée par le recteur de l'Université permet au Conseil d'Etat d'affirmer que les accusations formulées à l'encontre de certains fonctionnaires de l'Université sont sans aucun fondement; le personnel, dans sa totalité, a fait preuve d'une parfaite loyauté.»

Et toc, ramasse tes quilles!

A CAROUGE

Le Conseil municipal est convoqué en session ordinaire le mardi 22 avril, à 18 h. 30, à la salle du Conseil municipal (immeuble 24, J.-Dalphin, 2^e étage). A l'ordre du jour: élection du bureau pour 1969-1970 et compte rendu 1968.

VILLE DE LANCY: Marché transféré. — Nous informons la population de Lancy que dès le jeudi 17 avril le marché du Grand-Lancy sera transféré à la place du 1^{er}-Août, côté poste.

Memento genevois

CASINO-THÉÂTRE (24 20 37): Tous les soirs sauf lundi, à 20.30, «Spattelle dernière», grande revue d'actualité en 1 prologue, 2 actes et 25 tableaux, de Denis-Michel et Claude Fradel. Dimanche: matinée à 14.30.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 59 • Tél. — phone 24 99 48 • Mets et boissons de 1^{er} choix • Deux salles pour sociétés et banquets.

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux

CGTE, ligne 5: Modification de parcours

Par suite des travaux d'installation de signaux lumineux et de pose de câbles téléphoniques à la place Albert-Thomas, la manœuvre des autobus ne pourra plus s'effectuer au terminus du BIT.

En conséquence, dès mercredi 16 avril 1969, le parcours des autobus sera modifié comme suit depuis l'arrêt avenue de France: avenue de France —place des Notions—avenue de la Paix—rue de Lausanne.

Arrêts supprimés:

— direction BIT: avenue de Sécheron, chemin des Mines, BIT (rue de Lausanne);
 — direction ville: BIT (rue de Lausanne), chemin des Mines.

Nouveaux arrêts:

avenue Blanc (après le débouché sur l'avenue de France), place des Nations (arrêt au début de l'avenue de la Paix, BIT avenue de la Paix, avant le débouché sur la rue de Lausanne), arrêt d'arrivée et de départ.

Ceci arrivera

AU VICTORIA-HALL DERNIER CONCERT SYMPHONIQUE DE LA VILLE

Pour clore la saison des concerts d'hiver organisés par la ville de Genève avec le concours de la Radio romande, la date du vendredi 18 avril retiendra l'attention des amateurs de musique classique: l'Orchestre de la Suisse romande donnera au Victoria-Hall, à 20 h. 30, un concert hors abonnement placé sous la direction du jeune et talentueux chef d'orchestre français Jacques Houtmann, avec la collaboration du réputé violoniste Ruggiero Ricci. Au programme de cette soirée on trouvera tout d'abord l'ouverture d'«Obéron» de Carl-Maria von Weber et le célèbre «Concerto pour violon et orchestre» en ré majeur, op. 77, de Johannes Brahms. La seconde partie du concert sera consacrée à un programme d'inspiration typiquement française: les deux premiers nocturnes, «Nuages» et «Fêtes», de Claude Debussy.

Cela est arrivé

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil d'Etat a nommé par appel dès le 1^{er} octobre 1969:

— M. Pierre-E. Ferrier, docteur en médecine, professeur ordinaire de pédiatrie;

— M. Michel Burger, professeur extraordinaire de linguistique romane à la Faculté des lettres;

— M. Luis Lopez Molina, professeur extraordinaire de langue et littérature espagnoles, à la Faculté des lettres.

DIABLERETS L'APÉRITIF PARFAIT

CHRONIQUE VAUDOISE

Le printemps lyrique lausannois a débuté avec «Le Pays du Sourire»

Salle comble pour la première représentation de l'opérette de Franz Lèhar, «Le Pays du Sourire», qui inaugurerait la nouvelle saison lyrique au Théâtre municipal.

Cette œuvre, en trois actes, relate les tribulations amoureuses d'une Européenne en Chine. Une soirée bien printanière, pleine de romantisme et d'exotisme où l'on a pu apprécier les qualités de l'interprétation musicale et l'excellente mise en scène. Une brochette d'artistes y ont prêté magistralement leur voix. Citons la comtesse Lisa (Christiane Jacquin), le prince Sou-Chong (Aldo Filistad), Tchang, oncle du prince (Jean Chesnel), Mi, sœur de Sou-Chong (Odette Lost), le comte Gustave de Pottenstein (Henri Chanaron), qui ont été parmi les meilleurs.

La direction musicale a été assurée par Jésus Etcheverry, que l'on a déjà applaudi dans notre cité, à la tête de l'OCL.

Les ballets, sans être très convainquants, ont permis de voir sur scène plusieurs danseurs et danseuses étoiles.

K. Sch.

Les jeunes délinquants vont disposer bientôt d'un centre modèle

Les deux tiers des logements neufs à Lausanne sont à vendre

Les salles d'arrêts des Escaliers-du-Marché ne seront peut-être plus qu'un mauvais souvenir pour les adolescents. C'est du moins ce que l'on peut espérer après les propos tenus par la Direction de la police lausannoise, mercredi après midi, au cours d'une conférence de presse. Que deviendront donc les mineurs ayant affaire avec la justice ?

La ville de Lausanne s'est placée à l'avant-garde quant aux améliorations des conditions de détention de prévenus. Cela mérite d'être souligné. La commune a déjà consacré de gros investissements pour les différents travaux d'aménagement et la réfection des prisons devenues désuètes. Un programme à long terme prévoyait notamment la réfection des salles d'arrêts, la rénovation de la prison du Bois-Mermet (la seconde étape va s'achever ce printemps) et, enfin, la construction d'un centre pour adolescents. Selon les rapports des autorités compétentes, la délinquance juvénile s'amplifie dans notre canton, aussi bien à la ville qu'à la campagne. Pour lutter contre cette perversion de la jeunesse, des mesures appropriées doivent être prises pour enrayer ce mal de la société moderne. Outre les institutions policières, telle que la brigade des mœurs, une commission permanente pour les jeunes va également s'occuper de ces « révoltés de la loi ».

Une commission extra-parlementaire a étudié depuis quelque temps ces problèmes de délinquance et les moyens d'y remédier. Elle a constaté que les salles d'arrêts de la rue des Escaliers-du-Marché ne répondent plus aux exigences actuelles; d'une part, par leur conception antifonctionnelle et, d'autre part, en raison du jumelage des cellules pour mineurs et adultes, psychologiquement néfaste.

En 1968, les salles d'arrêts ont accueilli 450 personnes, dont 236 mineurs (164 garçons et 72 filles), ce qui représente 1479 jours de détention. Ces faits ont incité les personnalités responsables à envisager un projet de construction d'un centre de garde et d'observation, pour adolescents, qui va s'élever sur des terrains mis à disposition par le canton de Vaud dans la région de Valmont.

Entouré de quelques collaborateurs, M. R. Deppen, qui a présidé une séance d'information, a fait savoir que les traditionnels géoliers vont être remplacés par des éducateurs. Ce centre, appartenant à la ville, coûte 3 951 000 fr., montant dont il faut déduire la subvention fédérale qui s'élève à 1 750 000 fr. Les frais d'exploitation seront à la charge de l'Etat.

M. H. Frommelt a émis quelques considérations sur l'intérêt de cette création qui entre dans le contexte des nouvelles méthodes de traitement des jeunes délinquants et des caractéristiques. « Aujourd'hui, il faut réadapter et non punir », a ajouté le chef de service de l'Administration de la police municipale.

L'établissement va se diviser en trois sections. La première est réservée aux pensionnaires en observation,

donc isolés, alors que, dans la seconde, celle de garde, les prévenus auront la possibilité de travailler dans l'un des ateliers du centre, d'étudier dans des salles prévues à cet effet, ou de pratiquer leur sport favori sur les terrains aménagés autour du bâtiment. La troisième section, dite « ouverte », est destinée aux prédélinquants qui bénéficient de la semi-liberté. Après mûre réflexion, la commission d'étude a finalement écarté l'idée d'un centre mixte, ceci pour des raisons d'éducation. Une solution ultérieure réglera le sort des dames et des demoiselles.

Maître de l'œuvre, M. M. Levy, architecte, a présenté les principales caractéristiques de cette construction comprenant trente-six chambres, donnant accès à des balcons. A noter que l'on a évité d'introduire des éléments qui pourraient rappeler les sinistres prisons d'autrefois; les barreaux ont été éliminés. Toutefois, par sécurité, certaines pièces sont dotées de « claustra », dont l'aspect est plus agréable que les grilles métalliques. Le personnel spécialisé sera composé d'un directeur, aidé de son épouse, d'un chef éducateur et de cinq éducateurs. Les travaux pourront débuter dès que le Conseil communal aura accordé les crédits nécessaires et ratifié les conventions. **K. Sch.**

INITIATIVE CANTONALE: RECTIFICATION. — En tenant compte des listes du district de Morges qui sont parvenues tardivement à la chancellerie d'Etat, l'initiative pour la révision de la loi d'impôt a, après contrôle, recueilli 19 312 signatures attestées valables par les municipalités du canton.

Selon des informations de source officielle, on compte en effet 132 appartements à vendre sur un total de 178 logements construits récemment. C'est dire que, contrairement à certaines assertions, l'initiative privée est incapable de mettre sur le marché des logements qui correspondent aux besoins réels de la population. Ne parlons pas du prix de ces appartements en quête d'un acquéreur; ce prix va de 37 500 fr. pour un studio à 115 000 fr. la pièce pour de gros logements résidentiels.

En effet, la statistique groupe sous le même chiffre toutes sortes de logis, y compris donc ceux qui sont à vendre et l'on arrive ainsi à un total voisin de 50 000 appartements en 1967 pour toute la Suisse et de toutes catégories. Le canton de Vaud s'inscrit dans ce total avec 3 980 logements, après Zurich (9 076), Berne (7 682) et Genève (5 197). Quant à Lausanne, sans sa banlieue, il figure pour 740 logements, nombre allant plutôt en diminuant ces dernières années. On ne peut, dans ces circonstances, incriminer les restrictions de crédit qui n'ont plus cours, mais cependant relever le fait que les crédits bancaires de construction n'interviennent que partiellement dans ce domaine; ce sont pour une bonne part des capitaux privés et peut-être étrangers qui s'investissent dans un dessein davantage spéculatif que soucieux de l'intérêt public.

Dans ces conditions, on peut se poser la question, en présence du peu d'emplacement des autorités fédérales à surseoir aux mesures de protection des locataires, quelle valeur accorder au prolongement pour un ou deux ans du régime de la surveillance des loyers! Au rythme actuel de la construction, nous en serons au même

point au terme de ce répit. Pour 1968, la « Vie économique » signale que la proportion des logements vacants est de 0,08 dans les cinq grandes villes suisses, contre une moyenne de 0,37 pour l'ensemble des communes et un quotient normal de 1 1/2. C'est sans doute ce qu'on identifie en faveur d'un proche retour à une situation enfin équilibrée.

La carence de l'initiative privée, comme celle que l'on constate de la part des pouvoirs publics et, bien malgré elles, au sein des coopératives d'habitation, tient en tout premier lieu à la cherté des terrains à bâtir. Il est impossible d'édifier des logements à prix abordable sur des terrains valant, disons plus de 100 fr. le mètre carré, en y ajoutant encore les frais d'aménagement et d'infrastructure. Outre le coût du terrain, il ne faut pas trop fonder d'espoir sur une diminution du coût de la construction, sauf sur certains éléments cartellisés sujets à des critiques.

La seule politique valable à long terme réside dans le devoir des pou-

voirs publics de s'assurer la possession de terrains réservés à la construction de logements. Cela se fait, mais pas à une échelle suffisante si l'on se réfère aux morcellements de grandes propriétés aux abords de la ville qui échappent à la collectivité lors de la vente. A cet égard, nous souhaitons que les pouvoirs publics, Confédération en tête, mettent autant d'empressement à cette tâche, par exemple, que le Département militaire fédéral si zélé à acquérir des terrains pour ses propres besoins.

La crise latente du logement intéresse tout particulièrement la Suisse romande. Est-ce à cause de cela qu'on y attache si peu d'importance ailleurs? Cependant, en Suisse allemande aussi, la population commence à s'agiter, surtout dans les grandes villes où cette crise se manifeste le plus. Il ne subsiste dans le public un certain ressentiment envers le Conseil des Etats dont le rôle, en l'occurrence, demeure incompréhensible devant l'opinion.

a. w.

Avant la session du Grand Conseil

Lors de sa prochaine session, le Grand Conseil vaudois s'occupera, entre autres, des objets suivants:

SUBSIDE POUR VALLAMAND

Le Conseil d'Etat propose au législatif d'accorder un subsidie de 279 500 fr. au maximum à la commune de Vallamand pour la correction des routes cantonales N^o 507 et 508 dans la traversée du village.

CRÉDIT POUR LES ROUTES CANTONALES

D'autre part, l'exécutif demande au législatif de voter un crédit de 3 500 000 fr. pour lui permettre d'entreprendre les travaux d'amélioration des routes cantonales suivantes: 1. RC 77/173, évitement d'Acless; 2. RC 79, évitement de Denges; 3. RC 436, Possens-Mentue; 4. RC 601, passage inférieur pour piétons et dénivelé à Marnand.

GARAGE AUX MOSSÉS

Un crédit de 157 000 fr. est demandé pour l'agrandissement du garage de l'Etat au col des Mosses.

Pour les enfants déficients

Dans un motion datant de décembre 1965, le député socialiste lausannois, Christian Ogay avait notamment soulevé le problème de la « création d'ateliers de formation professionnelle pour enfants déficients », en même temps que, par ses questions précises, il posait l'ensemble du problème de la déficience mentale dans tout ce pays.

Le Conseil d'Etat soumettra au législatif le rapport qu'il vient de consacrer à la susdite motion. Il déclare notamment:

« Il ne saurait être question, comme le demande le motionnaire, de « s'attaquer en priorité » aux trois points qu'il a soulevés, soit la mise à disposition de locaux pour des ateliers, la formation des moniteurs ou l'informa-

tion des parents. Le problème ne peut être pris que dans son ensemble.

« En résumé, nous dirons qu'il appartient à l'autorité cantonale:

» a) de favoriser des mesures préventives: examen prénatal, examens médicaux pendant la grossesse, surveillance des conditions de l'accouchement, examen sanguin systématique pour la recherche de l'idiotie phénylpyruvique, lutte contre la carence maternelle;

» b) de favoriser le dépistage précoce par une coordination des efforts de tous les organismes médico-sociaux du pays;

» c) d'améliorer le dépistage au niveau de l'école par les pédagogues eux-mêmes, les médecins et les infirmières scolaires, la multiplication des postes de psychologues scolaires;

» d) de continuer à encourager et à stimuler les autorités scolaires communales à ouvrir de nouvelles classes de développement, selon les besoins locaux;

» e) de soutenir l'effort des œuvres privées qui veulent doter le pays de centres éducatifs (classes spéciales pour les enfants débiles mentaux moyens et profonds);

» f) de soutenir l'Office régional de réadaptation professionnelle de l'assurance invalidité, organisme chargé de veiller à la formation professionnelle des débiles mentaux, en lui aidant à compléter l'équipement nécessaire, soit certains centres spécialisés dans la réadaptation professionnelle;

» g) de stimuler et de soutenir l'effort des œuvres privées qui ont créé des ateliers de formation professionnelle limitée ou des ateliers d'occupation pour les débiles mentaux moyens et profonds;

» h) de promouvoir la formation des cadres, principalement par le soutien de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne;

» i) de susciter le développement des institutions qui hébergent des débiles mentaux moyens et profonds, particulièrement celles qui reçoivent des adultes;

» j) de faire procéder à une enquête épidémiologique sur les déficients mentaux dans le canton de Vaud, afin de les recenser plus exactement et de pouvoir construire des plans sur une base solide.»

ON EST COMBLÉ

Albert Itten, Jacqueline Tindel, Guy Loran, le ballet J. Fareilly, etc., présentent cette revue à la Maison Pulliérane, les 17, 18 et 19 avril, à 20 h. 30.

Location: La Tabatière, avenue de la Poste, Pully, tél. 28 13 60.

DIRECTION DE L'ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA VILLE DE LAUSANNE

Le directeur actuel ayant fait connaître qu'il se retirerait le 1^{er} août 1971, le poste est mis au concours avec entrée en fonction à cette date.

Toutefois, aussitôt que possible après sa désignation, le futur directeur devra assumer, en collaboration avec la direction de l'EML, la responsabilité et la conduite des études relatives à la construction et à l'équipement des nouveaux bâtiments prévus à Chavannes. Il pourra éventuellement être chargé d'autres tâches.

Délai d'inscription: 31 mai.

Traitement et conditions générales: selon statut du personnel.

Conditions spéciales: âge minimum 30 ans; être en mesure, par sa formation et son expérience, de dominer les questions techniques et pédagogiques en rapport avec les professions enseignées à l'EML; posséder à la fois les qualités d'un chef et d'un administrateur; être de nationalité suisse et de langue maternelle française.

Offres à adresser au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, Service de la formation professionnelle, Caroline 13, 1003 Lausanne.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à la direction des Ecoles de la ville de Lausanne, Service des écoles secondaires et professionnelles, Montbenon, 1002 Lausanne, téléphone 21 55 36.

Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans

Première vision

Si tu rencontres...

SARTANA

... prie pour ton âme.

Parlé français - Scope - Couleurs

Athénée Tél. 23 24 12

14.00, 17.15, 20.30 16 ans

DERNIER JOUR

QUAND LES AIGLES ATTAQUENT

Sur écran géant 70 mm. - Couleurs

Parlé français

Faveurs suspendues

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

2e semaine

Pour l'amour du rire... un film de Ph. de Broca

LE DIABLE PAR LA QUEUE

Eastmancolor

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

DERNIER JOUR

Le monument du western « à l'Italienne »

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS

Cinémastope - Couleurs

Quelques jours seulement

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 18 ans

Première vision

La sensation japonaise du Festival de Berlin I

PREMIER AMOUR (NANAMI, LA JEUNE FILLE)

Vers. orig. s.-l. franç.-alle. Faveurs suspendues à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

ENFANTS DE SALAUDS

Un film d'aventures extrêmement dur, mais aussi plein d'humour

Technicolor - Panavision

Cinéc. Tél. 22 74 99

14.15, 16.15, 18.15, 20.30 16 ans

Un grand film d'aventures signé Walt Disney

L'ILE AU TRÉSOR

Le plus fameux roman de Stevenson

Colisée Tél. 32 51 25

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

En première réédition

Le chef-d'œuvre de John Ford

LES RAISINS DE LA COLÈRE (THE GRAPES OF WRATH)

avec Henry Fonda

Version originale anglaise sous-titrée

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision

Parlé français - Technicolor

UN AMANT DANS LE GRENIER

avec Shirley McLaine, Richard Attenborough, James Booth

Lido Tél. 23 21 44

14.30, 17.30, 20.30 16 ans

Ce soir, nocturne à 23.30

Première vision

Barbara Streisand dans

FUNNY GIRL

Panavision - Technicolor - Son stéréo

Vers. orig. s.-l. - Fav. susp.

Métropole Tél. 23 62 22

14.30 et 20.30 7 ans

Sam., nocturne à 23.15

2 séances seulem. - 3 h. de spectacle

Le film que vous avez tous apprécié à la TV

SÉBASTIEN PARMIS LES HOMMES

avec Mehdi - Grand écran - Couleurs

Un film écrit et réalisé par C. Aubry

Palace Tél. 22 13 30

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première suisse - 3e semaine

Un chef-d'œuvre de subtilité spirituelle à l'actif de Luis Bunuel Eastmancolor

LA VOIE LACTÉE

Laurent Terzieff, Michel Piccoli, Pierre Clementi, Delphine Seyrig, Jean Piat

Rex Tél. 23 43 31

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 12 ans

Louis de Funès

LE GENDARME A NEW YORK

avec Michel Galabru, Geneviève Grad, Jean Lefebvre, Christian Marin

Scope - Couleurs

Romandie Tél. 23 47 64

14.15, 17.15, 20.30 16 ans

3e semaine

Catherine Deneuve et Omar Sharif

MAYERLING

avec Ava Gardner et James Mason

Panavision - Technicolor - Parlé français

Toutes faveurs suspendues

Corso-Renens Tél. 34 00 35

CINÉ-CLUB

Dès jeudi: 16 ans

UN DE NOS ESPIONS A DISPARU

Comptoir des sociétés du BAZAR DE L'ALE

vous donnera des suggestions intéressantes pour la création de prix souvenirs, récompenses, jubilés, coupes de sport, challenges, plaquettes, médailles.

Toujours des nouveautés

Tout pour l'organisation de vos fêtes, kermesses, etc.

On se charge de toutes gravures

Beau choix, prix intéressants

Location de verrerie, vaisselle

EWALD PETIT, LAUSANNE

Tél. (021) 22 22 14, rue de l'Ale 30

L'Italie face à un nouveau problème: La contestation pénitentiaire

De l'université aux champs, de l'usine à la prison, la contestation grandit en Italie. Depuis quarante-huit heures, la révolte pénitentiaire, nouvelle forme de la violence, de l'inquiétude aussi qui mine la société actuelle, ajoute à l'agitation sociale et politique que connaît l'Italie.

La protestation en cours dans trois grandes maisons d'arrêts de la péninsule suscite une vive inquiétude à Rome. Comme les problèmes d'ordre syndical ou universitaire, elle pourrait avoir des répercussions sur le plan politique. La situation est d'autant plus grave que des éléments extrémistes comme le Mouvement étudiant (prochinois) tentent d'aggraver la tension.

A Turin, les « maoïstes » ont décidé d'appuyer la revendication des « détenus condamnés par les patrons — affirmant-ils — à une vie de misère et de désespoir ». Ils se sont déjà heurtés aux forces de l'ordre. La révolte des détenus des « Nuove », à Turin, de « San Vittore », à Milan, et de « Marassi », de Gênes, est en fait le procès de la lenteur de la justice italienne, si souvent dénoncée au cours des dernières semaines, tant par les avocats que par certains magistrats.

Les détenus, voulant hâter la solution de leurs problèmes, ont décidé de passer à l'action. A Turin, ils ont saccagé, en les rendant inhabitables, les

locaux de la maison d'arrêts construite pour accueillir 600 personnes et qui, au moment de la mutinerie, comptaient plus de 1000 prisonniers. A Milan, c'est un mouvement identique qui est en cours. A Gênes, les détenus sont plus raisonnables; ils espèrent avoir un entretien avec les magistrats.

La contestation pénitentiaire est donc un nouveau problème à examiner pour le gouvernement, qu'attend une semaine politique particulièrement chargée. Dès cet après-midi, la coalition de centre-gauche, présidée par M. M. Rumor, sera attaquée par la gauche et par la droite sur les émeutes de Battipaglia où, jeudi dernier, deux personnes furent tuées par des balles au cours d'une manifestation syndicale. L'opposition réclame le désarmement de la police et reproche au gouvernement son inertie en matière de politique sociale et économique dans le sud de l'Italie.

Un cri d'alarme a déjà été lancé par le vieux leader socialiste Pietro Nenni, ministre des Affaires étrangères, au sujet de ce signe des temps. Evoquant la situation en Italie, P. Nenni a dit que ces événements constituent une source « d'extrême inquiétude pour l'Italie et, a-t-il ajouté, pour tous ceux qui, dans le monde, considèrent notre pays comme un facteur positif dans la difficile organisation de la paix ».



Notre photo montre des manifestants d'extrême-gauche avec une pancarte portant le portrait de Mao Tsé-toung. La manifestation s'insurgeait contre « la violence de la police » lors des troubles.

Chicago: Un forcené tue et blesse

Tout un quartier de Chicago fermé à la circulation, 200 policiers armés jusqu'aux dents, munis de fusils lance-grenades et accompagnés de chiens, d'autres prêts à intervenir, les pompiers en état d'alerte, les résidents terrorisés enfermés dans leurs appartements, tel est le spectacle que présentait le « South Side » de Chicago lundi soir. Un individu tirait à la carabine et lançait des bombes artisanales depuis le quatrième étage d'un immeuble où il s'était barricadé et d'où la police n'arrivait pas à le déloger. La police s'était rendue sur les lieux en début d'après-midi pour interroger un homme soupçonné d'être l'auteur de l'attentat à la bombe qui, le 7 avril, fit un mort et huit blessés dans un grand magasin de la ville. Soudain, le suspect s'enferma dans son appartement et se mit à tirer.

Deux policiers et un civil furent blessés par les balles, un autre civil par l'explosion d'une des bombes que le forcené lançait par la fenêtre. Les bombes endommagèrent également les immeubles avoisinants. A chaque sommation, le forcené, qui, selon une voisine, se nommerait Frank Kulak, ripostait en tirant une nouvelle rafale de balles ou en lançant d'autres grenades dont sa provision semblait inépuisable. L'homme devait, en outre, disposer d'un masque à gaz car les grenades lacrymogènes que la police expédiait dans sa direction n'avaient aucun effet.

On apprend cependant qu'après un siège de six heures qui a donné lieu à une fusillade en règle au cours de laquelle deux policiers ont été tués et de nombreuses personnes blessées le forcené a été capturé.

France: La campagne référendaire s'ouvre sur un coup de théâtre

Valéry Giscard d'Estaing, le leader du deuxième groupe de la majorité, celui des républicains indépendants (60 députés) ne votera pas « oui » au référendum du 27 avril « qu'il n'approuve pas ».

Tel est le coup de théâtre sur lequel s'ouvre aujourd'hui officiellement la campagne référendaire en France.

La prise de position de M. Giscard d'Estaing n'est pas complètement inattendue. Depuis plusieurs semaines il n'avait pas caché ses critiques sur le principe, les modalités et l'objet mais hier dans la brève déclaration de la consultation du 27 avril, petite ville du Massif central dont il est le maire, il assortit son refus de voter qui de considérations extrêmement sévères qui semblent viser le général

de Gaulle lui-même. « Ce référendum a-t-il dit, n'est pas un moyen moderne et raisonnable d'engager l'avenir de la France. Ce n'est pas ainsi qu'elle doit être gouvernée ». La prise de position de M. Giscard d'Estaing, selon les observateurs, est importante à un double titre. D'abord le leader républicain indépendant qui fut ministre du général de Gaulle de 1958 à 1965 risque par sa déclaration d'affaiblir la position des oui qui selon les derniers sondages ne précèdent que de peu les non alors que près de la moitié des Français hésitent encore. M. Giscard d'Estaing est en effet un des quelques leaders politiques ayant une audience nationale, en particulier dans les milieux modérés. Il faut remarquer toutefois que l'ancien ministre n'a parlé qu'à titre personnel.

Contre l'inhumanité du racisme

Le racisme relève d'une immense stupidité. Il provient d'une vanité dominatrice. A l'intérieur d'un pays il nuit à la formation de la nation. Dans les relations extérieures, il dresse les peuples les uns contre les autres. Ce cancer d'ordre spirituel et affectif résiste à la proclamation universelle de principes qui le condamnent. Hélas! en usant d'arguties des Etats déboussés à la loi morale pour peu qu'ils croient y avoir intérêt. Supprimer l'esclavage exigea des siècles. Détruire partout le virus du racisme prendra certainement du temps. D'où la nécessité d'intensifier la lutte contre lui de façon impitoyable, mais de manière salutaire pour l'harmonie du genre humain. Une paix mondiale durable dépend de l'établissement sur le globe d'une fraternité enfin triomphante.

A en juger par les réalités contemporaines, l'humanité se trouve encore très éloignée de ce temps de lumière. Quelle pitié! Les mœurs en cours en Afrique du Sud suffisent à rappeler le retard à rattrapper d'urgence. Le régime dit de l'apartheid sévit dans toute sa rigueur, comme un défi à l'équité. C'est, là-bas, le domaine de la prétention à la suprématie d'une race soi-disant élue. Une minorité de Blancs tient une majorité de Noirs dans des conditions de vie incompatibles avec la dignité de la personne humaine. Mais oui, cette injustice se perpétue en ce troisième quart du XX^e siècle. A quoi sert de tenter d'atteindre la lune quand sur terre subsistent de pareils outrages au bon sens? Le vrai progrès ne réside-t-il pas dans l'élévation des esprits et des cœurs?

L'impunité dont bénéficie, scanda-

leusement, la République sud-africaine provoque chez une voisine la tentation de l'imiter. Le mal raciste s'avère ainsi contagieux. La Rhodésie s'engage de plus en plus dans les voies de la ségrégation et de la discrimination raciales. Yan Smith, qui se joue d'Harold Wilson, se sent toutes les audaces. Les bravades lui ont jusqu'ici très bien réussi. Les sanctions britanniques et celles de l'ONU ne semblent pas l'embarasser. En tout cas, il va de l'avant dans son sens. Son projet constitutionnel porte témoignage. Le texte conserve aux Blancs minoritaires la souveraineté du pouvoir.

Actuellement, Yan Smith et quelques-uns des siens séjournent en invités chez les Sud-Africains. La communion des idées doit achever de prendre force. Pourtant, de menus faits révèlent l'existence de quelques désapprobations, dans le domaine international. Un incident diplomatique survenu ces jours-ci à Johannesburg mérite attention. Lors de l'ouverture d'une foire-exposition, un dîner officiel fut organisé. On y convia le corps diplomatique. Cinq ambassadeurs, ceux de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse n'assistèrent pas au banquet. Pourquoi? Parce que le vice-premier ministre rhodésien participait aux agapes. Accepter de se placer à ses côtés prêtait à croire à la reconnaissance d'un gouvernement toujours déclaré illégal. Que le geste des absents reste isolé, c'est possible. Il convient quand même de le saluer.

Yan Smith se sentira-t-il humilié? A lui de donner la réponse. Pour l'heure, il se préoccupe d'intimider les Britanniques. Il met au point, non

sans ingéniosité, sa dernière trouvaille. Celle-ci consiste à laisser entendre qu'il se prépare à proclamer la République pour rompre définitivement avec la Grande-Bretagne. Désormais Salisbury prend ses distances. Voilà une attitude d'une arrogante hostilité. Yan Smith n'agit pas en vaincu, au contraire! Récemment, au Cap, il se montra résolu à ne plus entreprendre des pourparlers. Il estima que l'initiative de nouvelles conversations incombait à Londres.

Le 31 mars, à Durban, dans une conférence de presse, Yan Smith n'hésita pas à préciser des menaces. Il se déclara d'abord sûr de pouvoir compter sur l'assentiment de plus de 80% de la population rhodésienne. Puis, il ajouta une phrase où transparaissait l'intention de rupture: « Cette proportion se retrouverait si les Rhodésiens étaient appelés à trancher par voie référendaire le problème de la proclamation de la République. » Les choses en sont là. Quelle sera la réaction d'Harold Wilson. C'est encore son secret. Sa position demeure délicate. Ses efforts pour parvenir à une solution raisonnable ont heurté les Blancs, sans satisfaire les Noirs, tant s'en faut. Or, Yan Smith prévoit de soumettre sa constitution au référendum en mai prochain. La Rhodésie s'achemine à coup sûr vers des événements d'une redoutable gravité. L'opinion publique, sur tout le globe, à l'obligation d'en prendre conscience. Le temps presse! Les racistes ne cessent pas de s'enhardir. Aux peuples vainqueurs de l'hitlérisme de se souvenir qu'ils n'ont pas versé leur sang pour que ressuscite cette barbarie.

André BIDET,

(« Le Populaire » de Paris.)

EN QUELQUES LIGNES

● PARIS. — Le 9^e congrès du Parti communiste chinois, congrès qualifié d'« historique » par la presse de Pékin, aura été sans histoire, en tout cas sans surprise. Le résultat le plus visible du congrès est en effet de consacrer le triomphe de Mao Tsé-toung et de Lin Piao sur tous leurs adversaires. C'est ce qui ressort du moins du communiqué publié lundi après midi par l'agence Chine nouvelle.

● BUCAREST. — A l'occasion de la visite officielle, en Roumanie, du chef du Département politique, le conseiller fédéral Willy Spühler, qui doit commencer vendredi, l'agence de presse roumaine Agerpress a consacré lundi un long article sur les contacts traditionnels entre la Suisse et la Roumanie.

● MOSCOU. — M. Dubcek, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque, est attendu à Moscou à la tête d'une délégation du parti tchécoslovaque.

● BRUXELLES. — M. Richard Nixon, président des Etats-Unis, propose aux partenaires commerciaux de l'Europe de l'Ouest une « discussion ouverte, analogue à un nouveau Kennedy-Round — sur une suppression mutuelle des barrières commerciales ».

● LINDAU. — L'explosion d'une maison de trois appartements a causé la mort de trois personnes, lundi, à Lindau, sur le lac de Constance. De plus, une femme est portée manquante et git, peut-être, sous les décombres encore en feu. Trois blessés ont dû être transportés à l'hôpital. Plusieurs maisons voisines ont été endommagées et l'onde de choc a fait éclater toutes les portes et fenêtres à la ronde.

● VARSOVIE. — Des manœuvres des forces de défense anti-aérienne du Pacte de Varsovie ont commencé lundi sur les territoires de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, dans la région occidentale de l'URSS et dans d'autres pays du pacte.

● VIENNE. — Deux touristes britanniques ont été expulsés de Tchécoslovaquie pour avoir distribué des tracts.

● ATHÈNES. — Deux Allemands en Grèce ont été arrêtés, samedi soir, sous l'inculpation d'attaque à main armée et sept assassinats, sur lesquels ils en ont avoué six.

Entretiens américano-russes sur les explosions nucléaires

Les conversations techniques américano-soviétiques sur l'utilisation pacifique des explosions nucléaires se sont ouvertes, vendredi matin à 9 h., dans un bâtiment de l'Ambassade des Etats-Unis à Vienne. La délégation américaine, présidée par M. Tape, commissaire de la Commission américaine de l'énergie atomique, comprend neuf membres et la délégation soviétique, conduite par l'académicien Fedorov, sept membres.

Les entretiens, qui dureront probablement deux à trois jours, se poursuivront mardi au siège de la mission soviétique auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Dans une déclaration faite avant l'ouverture des entretiens, M. Tape a souligné que « les experts de l'URSS et des Etats-Unis allaient échanger des informations non secrètes qui leur

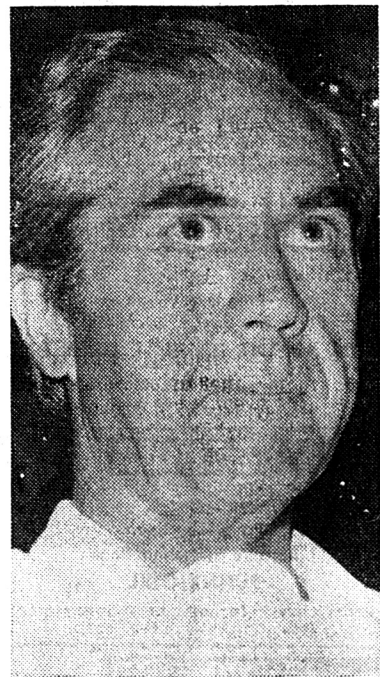
permettront de mieux connaître l'état actuel, dans les deux pays, des travaux expérimentaux concernant les explosions nucléaires pacifiques ».

« Les experts soviétiques et américains examineront également les perspectives de la technologie en vue de l'utilisation pacifique d'explosions nucléaires », a-t-il ajouté.

De son côté, M. Fedorov a souligné que les Soviétiques avaient procédé à de nombreuses expériences, dans le domaine des explosions nucléaires souterraines et que c'était « précisément de ces expériences qu'ils parleraient avec les Américains ». Les observateurs font remarquer que ces éventuelles révélations seront les premières faites par l'URSS qui, jusqu'à présent, n'a donné, en effet, aucune indication sur le résultat de ses expériences nucléaires.

Afrique du Sud: Apartheid absolu!

L'Afrique du Sud est en train de supprimer les dernières chances de contacts journaliers entre Blancs et Noirs. En effet, on envisage d'interdire aux employés blancs d'engager de la main-d'œuvre de couleur dans les magasins et les bureaux. Le Gouvernement sud-africain fait ainsi un pas en avant vers le but qu'il s'est assigné: la ségrégation raciale absolue. M. P. Koornhof, ministre adjoint de l'administration bantoue, a annoncé la nouvelle loi au début de ce mois à une assemblée publique. Il a dit qu'il fallait éliminer toutes les causes de friction qui pourraient surgir entre Blancs et Noirs. C'est pourquoi le nombre des vendeuses, des sténotypistes et des demoiselles de réception de couleur ne devrait plus augmenter. Un projet de loi est soumis au Parlement autorisant le gouvernement d'interdire l'emploi de Bantous dans les professions spécialisées. Le ministre est connu pour sa politique draconienne d'apartheid.



La première transplantation d'un cœur humain en Suisse, effectuée lundi dans l'Hôpital cantonal de Zurich, a été dirigée par le professeur Dr A. Senning (notre portrait), directeur de la Clinique chirurgicale de l'Université de Zurich. (Voir notre article de première page.)